

Découvrez votre "Espace Locataire"



**Gratuit et sécurisé,
vous accédez
directement
à votre dossier
locataire.**

Simple

Quelques clics pour vous inscrire et naviguer en toute simplicité pour consulter votre dossier locataire :

- > suivre vos sollicitations techniques et celles faites dans votre résidence,
- > connaître les entreprises qui assurent la maintenance de certains équipements de votre logement,
- > payer votre loyer et suivre votre compte,
- > nous contacter et déclarer un changement de situation.

Pratique

Plus besoin de vous déplacer ou de nous téléphoner ! Vous pouvez suivre en temps réel* votre dossier locataire et suivre vos sollicitations.

Accessible

Pas d'horaire d'ouverture, c'est accessible quand vous voulez, de chez vous !

Rapide

Plus de déplacement et plus d'attente !

Accessible depuis
un smartphone
ou une tablette !



www.alliadehabitat.com

Pour vous inscrire, vous avez uniquement besoin de votre Référence Client (figurant sur votre avis d'échéance) et de votre adresse mail. Les connexions suivantes se feront avec votre adresse mail et votre mot de passe.

* Cet espace est mis à jour quotidiennement, à partir de votre dossier locataire. Vos actions ou demandes seront normalement visibles dans un délai de 24 à 48h.

Recyclage des encombrants



Chaque commune ou communauté de communes ou agglomération met à la disposition de ses habitants des déchetteries (dont l'accès est gratuit) : vous pouvez et vous devez y déposer tous vos encombrants (meuble abîmé ou cassé).

ASTUCE

La loi vous permet de rapporter vos anciens appareils ménagers en magasin à l'achat d'un appareil neuf, c'est le principe de la reprise dite « un pour un ». Dans le prix d'achat d'un appareil neuf, vous payez une « éco-participation », qui correspond au coût de collecte, de réemploi, de dépollution et de recyclage dans le prix du nouvel appareil acheté.

Pensez-y !

Pendant les fortes chaleurs de la période estivale, voici quelques recommandations pour conserver un peu de fraîcheur et un air sain dans votre logement :

- tôt le matin et en soirée, aérez votre logement en ouvrant un maximum de fenêtres,
- pendant la journée, pensez à bien fermer les fenêtres et les volets.

Avec le prélèvement automatique, pendant les vacances payez votre loyer en toute tranquillité !



C'est plus simple

UNE SEULE ACTION POUR PAYER VOTRE LOYER

Vous remplissez une seule fois la demande de prélèvement que vous nous adressez accompagnée d'un relevé d'identité bancaire (RIB ou IBAN).

Ensuite, chaque mois, vous recevrez votre avis d'échéance et le loyer sera prélevé automatiquement sur votre compte, sans aucune nouvelle action de votre part.

Plus d'oubli, plus de retard et du temps gagné !

C'est plus économique

UN CHOIX ÉCONOME

Le prélèvement automatique est un service gratuit et sécurisé. Comme vous n'avez plus de courrier à adresser pour payer votre loyer, vous économisez le coût d'un timbre et d'un déplacement.

Avec le prélèvement automatique, payez juste votre loyer chaque mois !

C'est plus pratique

LE CHOIX DE LA DATE DE PRÉLÈVEMENT

Pour gérer au mieux votre budget, vous pouvez choisir la date de prélèvement : le 5 ou le 12 du mois.

La gestion de votre budget est ainsi plus facile !

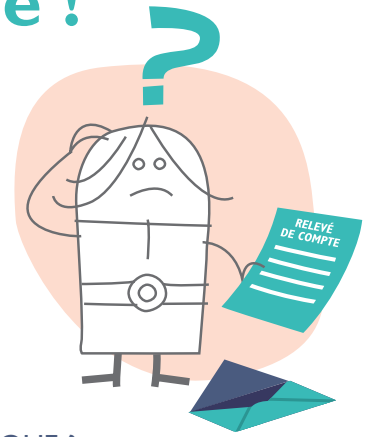
Le formulaire de prélèvement automatique est à votre disposition sur notre site Internet. Vous pouvez aussi le demander auprès de notre Centre de Relation Clients par téléphone ou dans nos accueils. Renvoyez ces demandes par courrier uniquement à l'adresse suivante :

Alliade Habitat - Centre de Paiement
BP 3272 - 69403 LYON Cedex 03



Attention fraude !

Les services de police nous ont signalé que des escrocs cherchent à détourner le règlement des loyers à leur profit.



QUELLE EST CETTE ARNAQUE ?

Des escrocs vous appellent ou vous contactent par email ou par courrier en se faisant passer pour votre bailleur. Ils utilisent notre logo, le nom des salariés de l'entreprise, connaissent le montant de votre loyer... Tout est fait pour vous donner confiance.

Ils vont prétendre que votre bailleur a changé de banque et que le loyer doit désormais être versé sur un nouveau compte. En général, ce compte est basé à l'étranger. Ils vont ensuite vous demander vos coordonnées bancaires ou vous transmettre une nouvelle demande d'autorisation de prélèvement à retourner avec un relevé d'identité bancaire (RIB). Votre loyer sera alors envoyé sur le compte des escrocs.

COMMENT SE PRÉMUNIR ?

Votre bailleur Alliade Habitat n'a pas prévu de changer de compte bancaire : toute information de ce type peut donc être une tentative d'arnaque. Nous ne vous demandons jamais par mail ou par téléphone vos coordonnées bancaires.

Les bonnes habitudes à avoir :

- > Ne communiquez jamais des informations relatives à votre carte ou votre compte bancaire par mail ou par téléphone.
- > Surveillez et pointez régulièrement votre relevé de compte.
- > Avertissez-nous au plus vite si vous détectez une arnaque ou si vous avez un doute.

Si vous souhaitez demander la mise en place du prélèvement automatique.